

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER

Expertise N°22-30530

Affaire :

RULENCE-MACIF/AEH ENERGIES-ABEILLE IARD

CONVOCACTION n°2

ORDONNANCE DE REFERE rendue le 14/04/2022

Type: REFERE N°RG 22/30530

Portalis: DBYB-W-B7G-NUPE

Demandeurs :

Epoux RULENCE, Madame SARRAZIN, Monsieur RULENCE, MACIF assureur

- Rep/assistant : Maître Françoise CARRIERE de la SCP MONFERRAN – CARRIERE - ESPAGNO 22, rue de la Dalbade, 31 000 TOULOUSE.

Défenseurs :

SA ABEILLE IARD et SANTE, SARL AEH Energies

- Rep/assistant : Maître Julien GUILLEMAT, 21 rue Faubourg de la Saunerie, 34000 Montpellier

SARL ILIOS CONFORT

- Rep/assistant : Maître Sarah DIAMANT-BERGER, 120 Rue de Thor- Odyssee droit – 34000- Montpellier

Envoi : Courrier recommandé avec AR
Objet : Convocation n°2 / Travaux de mise en sécurité

Servian le, 13/10/2022

Madame Monsieur formant les parties, Maître,

Nous informons l'ensemble des parties, que des travaux de dépose des panneaux photovoltaïques sont prévus le :

- **Mercredi 26 octobre 2022 à 09:00 heures**

Adresse : 3 Chemin de Pézenas à BRIGNAC [34800]

En l'absence des documents techniques demandés aux parties appelées à la cause, à savoir le synopsis de branchement de l'installation, je serai présent afin de constater la répartition de branchement des 24 panneaux et autres investigations.

Pour mémoire, le premier objet de cette intervention répond à la mise en sécurité de l'installation pour les propriétaires et pour les investigations à venir.

En réponse aux dires de Me DINGLI du 13 et 19/09/2022, mettant en évidence la défaillance des entreprises pressenties à répondre [Cf. art.4.1. note d'expertise n°1] et à la présentation d'une nouvelle entreprise, j'ai également sollicité RESILIANS pour présenter une offre complémentaire.

Afin de répondre au démontage des panneaux, le devis n° DEV200007119 du 22/09/2022 d'un montant TTC de 6.528,00 € [Cf. annexe...] ne permet pas à l'entreprise RESILIANS d'être retenue.

De fait, la comparaison des offres pour les travaux de mise en sécurité, nous oriente à choisir l'entreprise présentée par la SCP MONFERRAN à savoir :

- **SARL MONITORING SUN PRO-TECH**

Devis n°2022-10-008 du 07 octobre 2022 pour un montant de 1351.90 € TTC

Nous demandons confirmation aux époux RULENCE et à la MACIF pour la prise en charge les frais de dépose afin de poursuivre les investigations.

Dans cette attente, vous trouverez en pièce jointe l'ordre de service pour une intervention au 26/10/2022, 09 :00 heures de l'entreprise SARL MONITORING SUN PRO-TECH

Laurent CASCALES

Liste de diffusion :

Mme et Mr RULENCE
 3 Chemin de Pézenas
 34800 BRIGNAC [courrier LRAR]

ELEX, expertise
paul.perverie@elex.fr
 Mr Paul Perverie -

SCP MONFERRAN
i.dingli@monferran-associes.fr
 Maître Isabelle DINGLI
 22, rue de la Dalbade, 31000 Toulouse

STELLIANT, expertise
construction@stelliant.com
 Mr BOUDON -

SARL AEH ENERGIES

6, rue des Palmiers [courrier LRAR]
34750 Villeneuve-les- Maguelone

GUILLEMAT - Avocats

Guillemat.avocats@gmail.com

Maître Julien GUILLEMAT
21 rue Faubourg de la Saunerie,
34000 Montpellier

SARL ILIOS CONFORT

ZI du Puech Radier - Bat. 28
34970 LATTES [courrier LRAR]

DSB - Avocat

s.diamant-berger@avocatsdb.com

Maître Sarah DIAMANT-BERGER
120 Rue de Thor- Odyssée droit, 34000 Montpellier

TOLOSALAB

Mr Henri TOLOSA
henri.tolosa@tolosalab.fr

Monitoring Sun Pro-Tech

exploitation@monitoringsp.fr

Mr Laurent Varga
Lot 5 – Rue des Frères Lumière, 34290 Montblanc

Pièces jointes :

- Ordre de service n°1 : Mise en sécurité
Devis n°2022-10-008 & Attestation RCD / SARL MONITORING SUN PRO-TECH
- DEV200007119 du 22/09/2022 / Entreprise RESILIANS